

Le Maire

Chevreuse le 24 mai 2016

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 8 avril 2016 - Date d'affichage : 8 avril 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 29

L'an deux mille seize, le **jeudi 14 avril** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Madame Anne HERY-LE PALLEC, 1^{er} adjoint au Maire

Etaient présents : Anne HERY-LE PALLEC - Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Philippe BAY - Laure ARNOULD - Béatrice COUDOUEL - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE - Laurence BROT - Eric DAGUENET (arrivé à 20 h 37) - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Frédéric BORGES - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Claude GENOT (Procuration à Mme HERY-LE PALLEC) - Christel LEROUX - (Procuration à Mme FRICKER-CAUSSE) - Olivier CAGNOL (Procuration à Bernard TEXIER) - Jacqui GASNE (Procuration à M. LEMAITRE) - Stéphane CHUBERRE (Procuration à Frédéric BORGES) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (Procuration à Didier LEBRUN) -

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Une nouvelle version du compte rendu est remise sur table suite à des erreurs de retranscription de votes : 4 voix contre (liste Chevreuse 2014 sauf S. Fauconnier) en l'état.

S. Fauconnier regrette l'absence de réponse personnalisée et argumentée à sa proposition d'ajout à l'ordre du jour du projet de délibération qu'elle a rédigé et qui envisage la maîtrise d'œuvre intercommunale de la Maison des Associations.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS N° 2016-03 ET 2016-04 PRISES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT.



ASSOCIATIONS

2016-26 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Après présentation en détail des subventions aux associations sportives par P. GODON, S. CATTANEO préconise d'augmenter le montant de ces subventions.

Il lui est rappelé qu'une enveloppe supplémentaire reste disponible si besoin, notamment à cause du désengagement du département et qu'un saupoudrage supplémentaire serait inadapté.

S. FAUCONNIER s'inquiète du ménage dans les vestiaires du stade. P. GODON la rassure, la fin des interventions assurées par le personnel communal ne doit pas être analysée comme une sanction même si la rédaction du compte rendu de la Commission Sport est un peu abrupte.

Mme HERY rappelle que tous les clubs sont logés à même enseigne.

D. LEBRUN demande que la tribune soit mieux entretenue.

S. FAUCONNIER regrette l'absence de commission Finances pour expliquer les choix budgétaires opérés dans le budget primitif.

CONSIDERANT les demandes de subvention présentées par les Présidents des associations pour l'année 2016 ;

VU l'examen de ces demandes et lors de la commission des sports en date du 4 avril 2016 ;

Sur proposition du 1^{er} Adjoint au Maire :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions de la liste Chevreuse 2014),

le Conseil Municipal,

- DECIDE d'attribuer aux associations ci-après désignées les subventions ainsi qu'il suit :
(Voir ci-dessous)

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2016 article 6574.

6574 F40 : Détail des subventions aux associations sportives

DESIGNATION	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	ne prend pas part au vote
FOOTBALL CLUB de la Vallée	10 526	11 188	10 700	10 300	P. GODON
RUGBY (1)	29 562	27 568	23 900	23 900	
G.R.S.	2 342	2 504	1 600	1 800	
TENNIS	7 090	7 464	5 800	5 800	F. BORGES
CLUB de GYMNASTIQUE	1 656	1 586	1 800	1 900	
VELO CLUB	520	514	400	400	B. TEXIER
JUDO	2 894	2 124	2 300	2 000	
TAI JITSU	1 026	464	400	0	
PETANQUE CHEVROTINE	642	288	200	200	
Le COCHONNET CHEVROTIN	766	138	150	0	
LES ARCS DE CHEVREUSE	988	946	1 040	1 050	S. LEMAITRE
AQUANAT	5 190	5 724	4 400	4 000	
ROUTE DES 4 CHATEAUX (DONT TRAIL DES LAVOIRS)	3 400	4 800	3 160	3 150	S. CHUBERRE
DIVERS	5 798	148	150		
TOTAL GENERAL	72 400	65 456	56 000	54 500	

(1) y compris (+ 4 000 €) pour 2011 au titre de la Fédérale 2 et (+10 000) depuis 2005 au titre de la Fédérale 3



6574 : Détail des subventions spécifiques et/ou événementielles

DESIGNATION	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	ne prend pas part au vote
F253 - USEP	500	500	500	500	
F522 - Cartes jeunes	30 000	30 000	20 000	30 000	
F024 - Comité des Fêtes	20 000	20 000	16 000	14 000	V. ROLLIN
F20 - Autour des Ecoles de Chevreuse	4 000	4 000	4 000	4 000	
F 33 - Salon du livre	2 950	3 000			
F 95 - Office du Tourisme	7 000	11 000	11 000	11 000	A. HERY
F 422 - ALC	63 000	63 000	66 500	66 500	C. DALL'ALBA
F 33 - A L C manifestations culturelles	11 000	11 000			
F 523 - ASSAD	17 750	CCAS	CCAS	CCAS	
F 524 - Périscolaire stages vacances	5 000	5 000	5 000	5 000	
F 824 - Mise en valeur promenade des Petits Ponts - subv.	10 000	10 000	10 000	10 000	
F 70 - OPAH + PACT ARIM conseil approfondis	5 000	5 000	3 000	3 000	
F 33 - Festival du jazz	3 000	3 000			
F 01 - LES VILLES DU RER B				100	
F 025 - DIVERS (CFA)	225			270	
TOTAL	179 425.00	165 500.00	136 000.00	144 370.00	

6574 F025 : Détail des subventions aux associations autres

DESIGNATION	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	ne prend pas part au vote
CELLES ET CEUX DU 3ème AGE	175	175			
LES JARDINS POPULAIRES	175	175			
AGE D'OR	225	225			
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	110	110	110	110	
CROIX ROUGE FRANCAISE	3 000	3 000	CCAS	CCAS	
F N A C A	170	170	110	110	
ASSOCIATION JEUNES POMPIERS	185	185	185	185	
CLUB DE BRIDGE	175	175			
FCPE COUBERTIN	115	115	100	100	
PEEP COUBERTIN	115	115	100	100	
FCPE CENTRE	85	85	85	85	
FCPE SAINT LUBIN	85	85	85	85	
PEEP PRIMAIRE	170	170	170	170	S. FAUCONNIER
MÉMOIRE DE CHEVREUSE	640	640			
ARC	1 175	1 175	1 000	1 000	C. DALL'ALBA
COMITE DE JUMELAGE	820	820			
AUMONERIE DE CHEVREUSE	170	170			
ASSOCIATION AU CŒUR DE CHEVREUSE	225	225			
AEP INSTITUT MARCEL RIVIERE	120	120			
LE FOU RIRE LUDOTHEQUE	150	150	150	150	
LES COPAINS D'ACCORD	150	150			
APEI	40	40			
TOTAL	8 275	8 275	2 095	2 095	



2016-27 : RECONDUCTION DU DISPOSITIF « CARTE JEUNES » AU PROFIT DES HABITANTS ET DES CLUBS LOCAUX

30 000 € sont budgétés et non 20 000 € comme l'indiquait le projet de délibération.

S. CATTANEO voudrait que les familles puissent bénéficier comme auparavant d'un coupon sport et d'un coupon culture. A. HERY évoque les TAP qui ont permis aux enfants de bénéficier de pratiques sportives et/ou culturelles à des tarifs plus intéressants que ceux de la pratique en club.

S. FAUCONNIER s'étonne que le budget ne permette pas plus de largesse en direction du tissu associatif.

Madame HERY rappelle que depuis l'année 1996, le Conseil Municipal a mis en place une "carte jeune".

Cette carte permet aux jeunes licenciés domiciliés à Chevreuse de bénéficier soit auprès des clubs sportifs, soit auprès des associations culturelles auxquels ils adhèrent, d'une réduction sur leur cotisation annuelle.

Ce dispositif reconduit depuis 1996, a fait l'objet, certaines années, de quelques aménagements concernant notamment :

- le montant individuel de la carte jeune (dernier montant : 35 € au lieu de 30 € en 2009),
- l'âge des bénéficiaires (20 ans révolus depuis 2011 au lieu de 18 ans),
- le cumul des 2 activités autorisé depuis 2013 (sportive et culturelle).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions de la liste Chevreuse 2014),

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de reconduire le dispositif de "la carte jeune" pour l'année 2016 selon les modalités d'attribution suivantes :

- jeunes domiciliés à Chevreuse jusqu'à 20 ans révolus et adhérant auprès d'une association sportive ou culturelle dont le siège social est fixé à Chevreuse,
- de maintenir l'interdiction de cumul d'une activité sportive et d'une activité culturelle.

- FIXE à nouveau à 35 € le montant de cette carte jeune (qui désormais ne peut plus être doublé) lors d'une inscription à une activité sportive ou culturelle,

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016, article 6574 F 522 "subvention aux organismes de droit privé" = 30 000 €,

- PRECISE qu'il sera à nouveau nécessaire de délibérer en fin d'année pour attribuer précisément les subventions aux associations sportives et culturelles en fonction du nombre d'inscriptions de Chevrotins selon le calcul suivant : Nombre de coupons x 35 €.

FINANCES

2016-28 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE

Mme HERY introduit la présentation du 3^{ème} budget du mandat.

Il est présenté en chapitres et prévoit une baisse de 3,8 % en section de fonctionnement grâce à quelques mesures d'économies réalisées en interne.

Le chapitre 12 (personnel) est reconduit à l'identique malgré le phénomène « glissement vieillesse technicité » et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires décidée par l'Etat.



Le chapitre 14 se réduit grâce à l'utilisation du mécanisme de déduction de l'amende SRU.

D. LEBRUN considère que le taux de 8,3 % d'HLM est faible, il craint des sanctions préfectorales rendues plus aisées par les modifications récentes de la réglementation applicable aux logements sociaux. Il préconise que la Commune se porte acquéreur des terrains en vente (par exemple ceux de Messieurs De PALMA ou CHARRON).

A. HERY précise que le dernier décompte de la DDT fixe notre taux à 13 % et que 170 000 € de dépenses en direction du logement social sont d'ores et déjà inscrits au Budget Primitif.

S. FAUCONNIER interroge la majorité sur la majoration de 67 % à l'initiative du Préfet.

S. CATTANEO s'inquiète de la présentation du budget, contenue en 4 pages, qu'il juge trop succincte. Il lui est rappelé que l'ensemble des maquettes M14 a été adressé par courriel aux membres du conseil.

A. HERY annonce une réduction de 17 % sur le chapitre 65.

En termes de provisions pour risque, l'indemnisation des Comptes Epargne Temps et le contentieux de la reconstruction du Prieuré sont valorisés à hauteur de 150 000 €.

Les dépenses imprévues passent de 200 à 400 000 €.

S. FAUCONNIER s'en inquiète. A. HERY lui explique qu'il n'y a pas d'arrière-pensée à rechercher dans cette souplesse. D. LEBRUN évoque les indemnités des élus dont le montant augmente. Explications : ces indemnités sont calculées sur le point d'indice.

Si les redevances risquent d'augmenter, la vision prospective sur les droits de mutation est plus délicate à opérer.

Les chapitres 74 (dotations de l'Etat) et 75 (loyers) seront en baisse (la rétrocession de l'immeuble de St Lubin privera la Commune des loyers jusqu'à présent encaissés).

En section d'investissement, sont prévues des acquisitions informatiques, progiciels et site internet.

La mise à l'étude de l'avap va coûter cher pour peu de retours selon S. CATTANEO. Il lui est rétorqué que, par définition, les actions communales d'intérêt général sont rarement entreprises dans l'objectif d'une rentabilité financière.

Le percepteur a demandé de transférer un certain nombre d'opérations « court-terme » du chapitre 23 vers le chapitre 21.

Les marchés publics « Pôle Petite Enfance » pour un montant prévisionnel de 710 000 + 400 000 € de l'an dernier et Maison des Associations (183 000 €) vont être lancés au chapitre 2313.

Les voiries rue des Mandars et rue Lalande seront réhabilitées.

Au chapitre 10, figurent le FCTVA et les taxes ainsi que les subventions départementales et de la CAF. Un emprunt de 450 000 € est prévu au chapitre 16.

S. CATTANEO interroge sur les indemnisations pour perte d'emploi.

Elles concernent quasi exclusivement les animateurs du centre de loisirs et périscolaires dont la Ville a fait le choix d'assurer le risque directement plutôt que d'opter pour un conventionnement onéreux avec l'Assedic.

S. CATTANEO donne lecture d'une déclaration générale qui doute de l'utilité des mesures fiscales de précaution trop drastiques imposées les années précédentes. Il réaffirme qu'une baisse des impôts était envisageable.

A. HERY rappelle que les économies réelles se font uniquement en section de fonctionnement. Différer ou supprimer les programmes d'investissements ne génère aucune économie dans le temps. La Ville sera « aboutie » après la construction de la Maison des



Associations et le Pôle Petite Enfance même si les incertitudes sur les contours de la future Dotation Globale de Fonctionnement ne permettent pas de prédire l'avenir.

D. LEBRUN reconnaît que la conjoncture de désendettement permet de lancer ces deux investissements pour lesquels il est favorable.

Les annexes sont commentées : dette, amortissement, engagements envers garantie d'emprunt logement social, tableau des effectifs.

S. CATTANEO s'inquiète de la présence de 2 chefs de police, mais il lui est précisé que la distinction entre le grade et l'emploi permet de bien différencier le chef de son adjoint.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

VU la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2016 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 3 contre (liste Chevreuse Citoyen et Sarah FAUCONNIER), et 4 abstentions (liste Chevreuse 2014 sauf S. FAUCONNIER)

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	1 952 480,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 375 000,00 €
014	Atténuation des produits	260 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	826 260,00 €
66	Charges financières	118 400,00 €
67	Charges Exceptionnelles	20 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	166 000,00 €
022	Dépenses Imprévues	415 693,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 900 000,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	180 000,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	9 213 833 €



En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Proposition
13	Atténuation des charges	10 000 €
70	Produits de gestion courante	697 050,00 €
73	Impôts et Taxes	4 833 000,00 €
74	Dotations Subventions et participation	1 308 110,00 €
75	Autres produits de gestion courante	55 500,00 €
76	Produits financiers	300,00 €
77	Produits exceptionnels	2 899,58 €
002	Excédent reporté	2 306 973,42 €
	RECETTES CUMULEES	9 213 833 €

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors du vote du compte administratif 2015

Chap	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	382 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles RAR Immobilisations incorporelles nouvelles	38 664,82 € 196 400,00 €
21	Immobilisations incorporelles RAR Immobilisations incorporelles nouvelles	44 027,70 € 566 704,00 €
23	Immobilisations en cours RAR Immobilisations en cours nouvelles	811 015,63 € 1 207 500,00 €
020	Dépenses imprévues	76 288,64 €
001	Solde section d'investissement	450 164,21 €
	TOTAL CUMULE	3 772 765 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Proposition
10	Dotation, Fonds divers et réserve <i>Dont 1068 excédents capitalisés</i>	637 589,00 € 450 164,21 €
13	Subventions d'investissement RAR Subventions d'investissement nouvelles	133 976,00 € 471 200 ,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 900 000,00 €
040	Opérations d'ordre	180 000,00 €
	TOTAL CUMULE	3 772 765 €



- ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2016 de la ville de Chevreuse qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de fonctionnement	9 213 833 €
➤ Section d'investissement	3 772 765 €
➤ TOTAL	12 986 598 €

2016-29 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

VU la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2016 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	1 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €
014	Atténuation des produits	0 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €
66	Charges financières	4 000 €
67	Charges Exceptionnelles	114 000 €
022	Dépenses Imprévues	0 €
023	Virement à la section d'investissement	745 100 €
042	Opération d'ordre entre sections	95 000 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	960 100 €



En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Proposition
13	Atténuation des charges	0 €
70	Produits de gestion courante	150 000,00 €
73	Impôts et Taxes	0 €
74	Dotations Subventions et participation	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €
042	Opération d'ordre	16 274,27 €
77	Produits exceptionnels	108,33 €
02	Excédent reporté	793 717,40 €
	RECETTES CUMULEES	960 100 €

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors du vote du compte administratif

Chap	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €
21	Immobilisations incorporelles RAR	2 692,89 €
	Immobilisations incorporelles nouvelles	886 337,04 €
042	Opération d'ordre	16 274,27 €
	TOTAL CUMULE	920 304,20 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Proposition
R 001	Solde d'exécution reporté	80 204,20 €
021	Virement de la section de fonctionnement	745 100,00 €
040	Opérations d'ordre	95 000,00 €
	TOTAL CUMULE	920 304,20 €

- ADOPTE dans son ensemble le budget primitif assainissement 2016 de la ville de Chevreuse qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 960 100,00 €
- Section d'investissement 920 304,20 €
- TOTAL 1 880 404,20 €



2016-30 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Madame le 1^{er} Adjoint au Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2331-1 et L2331-3 ;

VU la loi de finances pour 2016 ;

VU la notification des bases prévisionnelles pour l'année 2016 ;

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2015 ;

CONSIDERANT les résultats de clôture à la fin de l'exercice 2015 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions de la liste Chevreuse 2014 et Chevreuse Citoyen),

Le Conseil Municipal,

- FIXE ainsi qu'il suit, pour l'année 2016, le taux d'imposition des taxes directes locales :

	Taux 2015	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016	Produit attendu
Taxe d'habitation	18.39 %	14 695 000	18.39 %	2 702 411 €
Foncier Bâti	12.31 %	10 541 000	12.31 %	1 297 597 €
Foncier non bâti	71.15 %	57 100	71.15 %	40 627 €
CFE	18.61 %	1 023 000	18.61 %	190 380 €
Total				4 231 015 €

QUESTIONS DIVERSES

S. FAUCONNIER demande pourquoi les conseillers communautaires de Chevreuse ont voté pour le projet du « village norvégien » (extension extérieure de l'espace forme) du SIVOM.

Le projet a été retiré du budget prévisionnel du SIVOM. Seule une étude type APS a été inscrite. La délibération a porté sur l'autorisation donnée au président de lancer cette étude, les consultations afférentes puis à revenir devant le conseil syndical pour présenter les travaux du maître d'œuvre.

D. LEBRUN propose que Chevreuse se retire du SIVOM.

A. HERY rappelle que, sans être favorable à un tel retrait, les aspects financiers sont lourds et compliqués, compte tenu du niveau d'endettement du SIVOM.

S. CATTANEO propose que la Commune rachète le gymnase du SIVOM, éventuellement à l'euro symbolique.

A. HERY rappelle le contentieux des terrains d'assiette qui oppose la Ville au SIVOM et s'étonne de la position discordante de la liste Chevreuse 2014 : proposer de municipaliser un équipement intercommunal (gymnase) alors que jusqu'à présent le phénomène inverse était préconisé et répété (crèche et Maison des associations).




Claude GENOT

